Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/24 – Délégation de service public fourrière municipale – bilan d'activité 2024

Rapporteur : M. Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales :

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération n° 2024/04/07 attribuant à la société MC AUTO 30 MDA la concession d'exploitation de la fourrière automobile municipale pour une durée de deux ans à compter du 04/05/2024 ;

2. Eléments de contexte

La délégation de service public attribuée à la société MC AUTO 30 MDA pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale prévoit que le concessionnaire présente au Conseil municipal un bilan de son activité de l'année n-1, conformément au Code de la commande publique

3. Incidence financière

Néant

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : **prend acte** de la présentation du bilan d'activité 2024 de la fourrière automobile municipale déléguée à la société MC AUTO 30 MDA.

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

5. Annexe

Bilan d'activité 2024 de la fourrière automobile municipale.

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982